

Reportage

J'ai testé pour vous une réunion FSDL en Île-de-France

En mars dernier, Rémi Marchand, secrétaire général adjoint de la CNSD, a assisté à une réunion de la FSDL à la Faculté de chirurgie-dentaire de Paris V (Montrouge). Une réunion pleine d'enseignements... sur l'intérêt de la FSDL à la non-information des praticiens !

Par Rémi Marchand
Secrétaire général adjoint



C'est ma fac de formation. Un peu par nostalgie, un peu par curiosité, je décide de me rendre sur l'invite de la FSDL à une réunion. Ce n'est pas une assemblée générale, ce n'est pas une formation, ni même une information, c'est une « réunion ». L'amphithéâtre Viquesnel est plein, mais pas de bonnes intentions... Le niveau d'information des auditeurs est proche du zéro absolu, en témoignent les questions entendues dans la salle : « À quand l'augmentation des lettres-clés ? », « Pourquoi sommes-nous informés si tard de ces importants changements ? »... C'est là qu'on s'aperçoit de



l'importance du travail d'information fait par les 100 syndicats départementaux CNSD. L'avenant 3 est « déshabillé » au pas de charge par le président régional FSDL pour l'Île-de-France, qui assène d'ailleurs des contre-vérités comme « pour l'EBD femme enceinte, l'application sera en décembre 2014 ! ». En réalité, sa mise en œuvre a déjà commencé ! Mais il ne dira pas un mot sur le montant des revalorisations obtenues et survolera le reste : les mesures incitatives, etc.

La négociation conventionnelle vue par la FSDL

Le vice-président FSDL national raconte à sa façon les négociations conventionnelles. L'explication débute plutôt bien : « Le directeur de l'Uncam a commencé les discussions en notifiant que la négociation se ferait à enveloppe constante et fermée ». À ce moment, j'espère que l'honnêteté de

l'orateur lui fera citer le montant des 80 M € de revalorisation (remboursables, soit 117 millions en remboursés) obtenus en définitive par la CNSD... Mais il n'en est rien. Les discussions étaient si difficiles – Tiens ? La CNSD ne signe plus sans discuter ? – qu'en décembre 2012, Frédéric van Rookeghem avait proposé le report de la CCAM en 2016. L'orateur présente cela comme une bataille gagnée par la FSDL. Or la salle a du bon sens : « Qu'est-ce que ça aurait changé ? », entend-on fuser ! Il évoque ensuite l'inertie de l'Unocam jusqu'au moment où elle a demandé l'inscription des codes CCAM sur les devis ! Crime de lèse-majesté pour la FSDL qui décide alors de se retirer sur ses terres bien qu'elle ait un « préjugé favorable » pour la CCAM. Il oublie allègrement de parler de la non-inscription sur les feuilles de soins FSE ou FSP des actes « non pris en charge » et donc de leur non-transmission à l'Uncam et à l'Unocam. Puis, il fait un rapide survol de la